



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept du mois de mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

**N°64**

Date de Publication	<b>23 MAI 2022</b>
Date de Transmission au Contrôle de Légalité	<b>23 MAI 2022</b>
Date de la convocation	<b>10 mai 2022</b>

### **Présents :**

Mmes BRUNET, FIGARELLA, GOBET, HATEMIAN-SOLARI, LABI-MALAKIAN, LAFAYSSE, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT.  
MM. BARRAL, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DENONFOUX, DE CANEVA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, MAS-FRAISSINET, REYMOND.

### **Pouvoirs :**

Mme HERVE GENOVESI à Lydia SAGAUT  
Mme MATEO à Mme le Maire  
Mme LOVERA à M. DE CANEVA  
Mme VAUTRIN à Mme LAFAYSSE  
Mme VEILEX à M. DENONFOUX  
M BOYER à M. FAVIER  
M. DE SOUSA à M. MACHERAS DE MONTILLET  
M. MORTELETTE à M. FIGAROLI

Madame LABI-MALAKIAN a été élue secrétaire

### **Objet : Personnel communal. Création de 3 emplois pour la direction des Moyens Généraux et des Achats Publics.**

Madame le Maire expose à ses collègues que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Depuis juin 2021, trois postes d'agents d'entretien mutualisés sur les sites Mairie et annexes, CCAS, ALSH, Oustau Calendal et Centre d'hébergement sont occupés par trois agents contractuels recrutés sur des contrats d'accroissement temporaire d'activité.

Il convient aujourd'hui, pour le bon fonctionnement du service, de pérenniser ces emplois et de créer trois postes d'adjoints techniques territoriaux à temps complet 35 heures hebdomadaires, dont les missions sont les suivantes :

- Entretien des locaux et des parties communes : nettoyage et désinfection des surfaces, du matériel, du mobilier, des sols, terrasses, devant de porte, et de certaines vitres à hauteur,

- Remplissage des dévidoirs papiers et savons,
- Evacuation des poubelles,

Les agents recrutés seront rémunérés par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territorial.

Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver les créations de postes telles que mentionnées ci-dessus, de modifier le tableau des effectifs en conséquence et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 17 mai 2022.

Le Maire,  
Danielle MILON

